



106, rue Jean Jaurès  
59287 LEWARDE  
Tél : 03 27 97 37 37  
mairie-de-lewarde@orange.fr

**Arrêté municipal portant interdiction temporaire de circulation  
sur une partie de la place des Vésignons**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la volonté de voir supprimer l'espace « Berline » située sur la Place des Vésignons,

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer temporairement la circulation durant la réalisation des travaux ;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Dans le cadre des travaux de suppression d'un îlot situés place des Vésignons, une partie de la place, matérialisée sur le plan ci-dessous, sera interdite à toute circulation.



**Article 2 :**

Cette interdiction de circulation prendra effet le Mercredi 17 juin 2026, de 7h à 19h.

**Article 3 :**

La circulation des véhicules sera interdite dans l'emprise des travaux pendant toute la durée de l'intervention.

**Article 4 :**

La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue par l'entreprise Eiffage, chargée des travaux afin d'assurer la sécurité des usagers et du chantier.

**Article 5 :**

Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à l'entreprise Eiffage et à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche. Ceux-ci sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 15 juin 2026

Alain BRUNEEL  
Maire de Lewarde

